CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E94842** **VALABLE JUSQU'AU** **15/05/2027**

ÉDITÉ LE 17/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/09/2011

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 05/09/2011
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER 2011B2452
Siret : 534 182 506 00053
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 63233Q
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 21788500704

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 21788500704
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : AGS HABITAT

Sigle : AGS HABITAT
ROUTE DE FABREGUES
9103F PISSE SAUMES
34660 COURNONTERRAL

Téléphone : 09 81 41 35 91 **Fax :**
Portable : 06 27 57 63 46
Responsabilité légale :
GARAMBOIS GREGORY GÉRANT

Site Internet : http://agshabitat.fr
E-mail : contact@agshabitat.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 281 370 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente	5	20/04/2023
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées		08/02/2024
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	5	20/04/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/04/2026 10:51

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E94842** **VALABLE JUSQU'AU** **15/05/2027**

ÉDITÉ LE **17/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/09/2011
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 05/09/2011
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER 2011B2452

Siret : **534 182 506** **00053**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 63233Q

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 21788500704

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 21788500704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **AGS HABITAT**
Sigle : AGS HABITAT
ROUTE DE FABREGUES
9103F PISSE SAUMES
34660 COURNONTERRAL

Téléphone : 09 81 41 35 91 **Fax :**
Portable : 06 27 57 63 46

Site Internet : http://agshabitat.fr
E-mail : contact@agshabitat.fr

Responsabilité légale :
GARAMBOIS GREGORY GÉRANT

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	20/04/2023
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	08/02/2024
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	20/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	20/04/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	20/04/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/04/2026 10:51

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.